

La Fête des voisins – 24 septembre 2021

Faire la fête de manière responsable en temps de COVID-19

Conseils et recommandation à l'attention des organisatrices et organisateurs

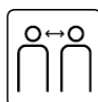
La fête des voisins est considérée comme une petite manifestation publique. Dans ce cadre, la Ville de Genève vous **recommande** :

- De privilégier l'organisation de votre fête à l'extérieur - l'accès aux fêtes à l'intérieur est limité aux personnes disposant d'un certificat COVID
- De vous réunir en petit comité (1 allée par exemple) en évitant les très grands rassemblements (plusieurs immeubles) : idéalement au maximum 50 personnes en extérieur
- De ne pas partager de nourriture dans un même plat ou sous forme de buffet, favoriser les portions individuelles, utiliser ses propres couverts et vaisselle privée

En tout temps, les mesures de protections **cantonaux** sont à respecter **impérativement** :

Petites Manifestations en-dessous de 1000 personnes		
Si vous organisez la fête des voisins	A l'extérieur	A l'intérieur
Certificat COVID	Non	Oui*
Masque	Non	Non
Maintien distance (1,5 m)	Oui, entre groupes	Non
Hygiène des mains	Oui	Oui
Nettoyage des surfaces de contact	A prévoir	A prévoir
Aération	Non	A prévoir
Danse	Non	Non
Assis / debout au maximum	1000 assis 500 debout	

* L'application « COVID Certificate Check » est disponible dans le store de votre smartphone



Bonne fête des voisins !

Version 14.9.2021